

Quelle expérience possédez-vous dans les domaines de la conception, de la construction, de la rénovation ou dans d'autres aspects du logement ou du bâtiment?

Quelle expérience possédez-vous dans le domaine des enquêtes sur la qualité de l'air intérieur?

Quels sont vos antécédents en science du bâtiment et en installations mécaniques : (par exemple, cours dans le cadre du Programme R-2000, cours dispensés par l'Association nationale pour la conservation de l'énergie ou autre formation professionnelle dans le domaine de l'habitation) :

Nommez les associations professionnelles dont vous êtes membre :

Indiquez votre principal domaine de travail ou d'emploi :

<input type="checkbox"/> Investigateur QAI	<input type="checkbox"/> Inspecteur en bâtiment (société privée)
<input type="checkbox"/> Constructeur / rénovateur	<input type="checkbox"/> Inspecteur en bâtiment (société publique)
<input type="checkbox"/> Entrepreneur en mécanique	<input type="checkbox"/> Inspecteur sanitaire
<input type="checkbox"/> Formateur	<input type="checkbox"/> Autre _____

Veillez indiquer tous les produits et services que vous offrez à vos clients :

Êtes-vous distributeur d'un produit lié à la qualité de l'air intérieur ou associé avec une entreprise qui fabrique ce genre de produit? Expliquez.

Veillez fournir le nom de personnes qui connaissent bien votre travail et avec lesquelles nous pouvons communiquer :

<u>Nom</u>	<u>Adresse</u>	<u>Téléphone</u>
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

AVIS IMPORTANT (veuillez lire ce qui suit avant de signer la formule)

Le nombre de personnes pouvant s'inscrire au cours de trois jours est limité. Puisque le nombre de demandes dépasse le nombre de places disponibles, les participants seront choisis par voie de concours. Les droits d'inscription* au cours sont de 825 \$, plus toutes les taxes applicables, et sont payables dès que le candidat est avisé que son inscription est acceptée. Le candidat ne doit pas effectuer le paiement avant qu'une demande à cet effet ne lui soit présentée.

Veillez prendre note que la formation d'investigateurs en qualité de l'air des habitations, d'une durée de trois jours, est destinée aux personnes qui ont de solides antécédents dans la construction résidentielle, les installations mécaniques et de ventilation des logements et les principes de conception de l'enveloppe du bâtiment, tels que les inspecteurs en bâtiment agréés, les technologues en architecture, les constructeurs R2000, etc. Le cours n'offre aucune formation dans ces domaines; il vise plutôt à mettre à profit et à parfaire les connaissances actuelles des participants acquises dans le domaine de la qualité de l'air intérieur.

Afin de faciliter l'évaluation de leur formation et de leur expérience pour déterminer si elles cadrent avec le cours d'investigation de la qualité de l'air des habitations, **les candidats doivent joindre leur curriculum vitae, ou une lettre donnant des détails sur leurs études et leurs antécédents professionnels**, à leur formulaire de demande dûment rempli.

Veillez prendre note que l'admission à la formation sur le terrain dispensée après le cours de trois jours ne se fait pas d'office. Lorsqu'il est déterminé qu'un apprenti aurait avantage à suivre de la formation supplémentaire, avant qu'il ne soit admis à la formation sur le terrain ou qu'il soit autorisé à poursuivre la formation, d'autres cours pourraient lui être recommandés ou exigés. Les candidats ayant des antécédents dans des domaines connexes (l'inspection sanitaire, l'immobilier, l'assurance, la restauration après sinistre, par exemple) peuvent, dans certains cas, être admis uniquement au cours de trois jours, sans pouvoir participer au volet de formation sur le terrain.

La formation sur le terrain du programme est facultative. Toutefois, pour achever le Programme de formation d'investigateurs de la qualité de l'air des habitations mis sur pied par la SCHL, le participant doit passer par le processus de formation sur le terrain au cours duquel il devra faire l'investigation de quatre maisons qui feront chacune l'objet d'une évaluation. Aux participants admis à la formation sur le terrain, on recommande fortement de l'achever dans l'année qui suit le cours. Des frais d'évaluation* de 275 \$, taxes en sus, sont exigés pour chaque maison. Les participants qui réussissent tous les volets obligatoires du programme reçoivent un certificat confirmant leur réussite.

Le rendement sera évalué de façon continue durant la formation de trois jours en classe et durant la formation sur le terrain. Certains participants pourraient, à tout moment, être renvoyés ou disqualifiés dans certaines circonstances jugées sérieuses (p. ex., plaintes de clients, conflits d'intérêts, connaissances insuffisantes, etc.). Les droits ne sont pas remboursables.

Une fois la formation terminée, la SCHL, les instructeurs ou les partenaires qui participent à cette initiative ne peuvent être tenus responsables des investigations effectuées sur la qualité de l'air intérieur. L'investigateur assumera l'entière responsabilité à cet égard.

* Les droits en vigueur sont affichés sur le site Web (www.iaq-qai.com) et sont sujets à modification sans préavis.

Je comprends et j'accepte ces termes et conditions.

_____ Date : _____
Signature

Nom en lettres moulées _____

Veillez retourner le formulaire complété à :

Coordonnatrice – Programme QAI
1 – 258, rue Cathcart
Ottawa (ON) K1N 5C3
Téléphone : (613) 680-7547
Télécopie : (613) 680-7584
Courriel: info@iaq-qai.com